



URBANISME

Mise en compatibilité du PLU de Brest métropole avec le projet de complexe sportif

Un complexe sportif, porté par une maîtrise d'ouvrage privée, est envisagée sur le secteur du Frotven à Guipavas. La réalisation du projet nécessite des adaptations du PLU de Brest métropole, dans le cadre d'une procédure de mise en compatibilité.

Avancement du projet

- 1 Prescriptions
- 2 Concertation
- 3 Consultations
- 4 Enquête publique
- 5 Approbation



HISTORIQUE DU PROJET

Concertation terminée

Type : Réglementée / Concertation simplifiée

[Situer le projet](#)

Porteur de la concertation : Brest Métropole





Pour une métropole plus durable

Présentation du projet

Brest métropole est sollicitée dans le cadre d'un projet de construction d'un stade dont l'implantation est envisagée sur le secteur du Froutven à Guipavas à l'intersection des dessertes vers Morlaix et Quimper et à proximité de la station de tramway « Porte de Guipavas ».

Ce projet porté par une maîtrise d'ouvrage privée comprendrait notamment :

- > un stade de football de 13 000 places avec 1 700 places de parkings en extérieur et 360 places en sous-sol,
- > un hôtel de 40 chambres environ et d'une résidence hôtelière de 30 chambres environ,
- > une « fan zone » avec une tribune de 500 places qui accueillerait le public avant et après match,
- > une zone de loisirs sportifs proposant diverses activités ouvertes tout l'année.

Le projet présente un caractère d'intérêt général, tant sur le plan socio-économique, que sur le plan urbanistique. Toutefois sa réalisation nécessite de faire évoluer le règlement du PLU sur le secteur, notamment par la réduction des reculs de construction en bordure de la RN 265 et en levant une servitude de protection au titre des espaces boisés classés.

Compte tenu des évolutions qu'il est nécessaire d'apporter au PLU, Brest métropole a décidé d'organiser une concertation préalable associant le public, et de placer cette concertation sous l'égide d'un garant désigné par la commission nationale du débat public.

La concertation préalable

La concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU avec le projet de complexe sportif s'est déroulée du 19 novembre au 20 décembre 2018.

Le bilan de la concertation, établi par la garante désignée par la commission nationale du débat public, a été remis au président de Brest métropole le 15 janvier 2019.



[Télécharger le bilan de la concertation préalable \(pdf\)](#)
[Délibération du Conseil de la métropole du 1er février 2019](#)

Les grandes étapes

- > Prescription de la procédure de mise en compatibilité par le Conseil de la métropole : 22 juin 2018
- > Concertation préalable : 19 novembre – 20 décembre 2018
[Consulter les avis déposés dans le registre numérique](#)
- > Consultation
 - de l'autorité environnementale : février/avril 2019
 - des personnes publiques associées : mai 2019
- > Enquête publique : juin/juillet 2019
- > Approbation de la mise en compatibilité du PLU : Conseil de la métropole : octobre 2019

Supports en téléchargement



Délibération du Conseil de la métropole du 1er février 2019 (.PDF, 0,91Mo)

[Télécharger](#)

Contact

Direction des dynamiques urbaines de Brest métropole

24 rue Coat-ar-Guéven
CS 73826
Brest Cedex 2 29238

☎ 02 98 33 50 50

📠 02 98 33 50 06

@ Courriel

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
Fax. : 02 98 33 50 06
contact@brest-metropole.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cédex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

